



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

Absents non excusés : Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Ville de TARTAS – Régie des fêtes et animations – INFORMATION COMMUNICATION Dispositifs de sécurité pour le bon déroulement des fêtes locales - Projet de convention avec les Cafetiers et Restaurateurs – Fêtes locales 2017

Dans le cadre des fêtes locales de TARTAS, la régie municipale des fêtes et animations a pris depuis maintenant plus de cinq ans, différentes dispositions pour le bon déroulement des animations, la sécurité, les débits de boissons, l'espace gourmand mais aussi le bruit.

Outre :

- Un périmètre de sécurité en centre-ville, interdit à la circulation du vendredi 7 juillet après-midi au mardi matin 11 juillet,
- L'installation d'un point repos salle Polyvalente le vendredi 7 juillet et samedi 8 juillet, de 23 h à 6 h du matin, ainsi que la soirée du Dimanche soir.
- Le partenariat avec la Prévention Routière pour le Bus en fête le samedi soir 8 juillet
- L'installation d'un poste de secours salle Polyvalente du vendredi 7 juillet au lundi 10 juillet de 22 h à 3 h du matin
- La présence d'une société de sécurité en centre-ville du vendredi 7 juillet 8 h au Mardi 11 juillet 6h du matin
- Une présence de l'organisation technique des personnels municipaux sur les différents jours des fêtes avec une astreinte

.../...



Le conseil d'exploitation de la Régie municipale des fêtes et animations a souhaité conforter la sécurité des fêtes par différentes mesures :

- Passage d'une commission de sécurité sur l'espace Forains, avec contre-visite
- Commission de sécurité et contrôles d'usage sur les arènes démontables

Mais surtout aussi un partenariat avec l'ensemble des acteurs de la fête, fêtes qui se veulent familiales tout en impliquant les bénévoles des associations, commerçants et habitants de la commune mais aussi des communes voisines.

Au-delà du soutien logistique des services du SIETOM de Chalosse, des services de la CCPT mais aussi du SYDEC et d'organismes divers, il était important dans le cadre de la démarche Agenda 21 de veiller au respect de l'environnement. Ainsi, depuis 2016, il est fait appel à l'ECOCUP, mais une attention particulière est aussi apportée dans le tri, l'utilisation des containers.

Enfin, lors de différentes réunions dans le mois qui précède les fêtes, un effort est fait sur le respect des nuisances sonores, le respect des horaires des fêtes qui se terminent chaque soir à 3 h du matin, et la réglementation en matière de débits de boissons.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'autoriser :

- M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents ou conventions en lien avec les points énumérés ci-dessus, visant au bon déroulement des fêtes.
- M. le Maire à organiser toutes démarches ou opérations de communication, pour le bon déroulement des fêtes locales
- M. le Maire à prendre les différents arrêtés ou mesures confortant les dispositifs de sécurité.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents ou conventions en lien avec les points énumérés ci-dessus, visant au bon déroulement des fêtes.

AUTORISE M. le Maire à organiser toutes démarches ou opérations de communication, pour le bon déroulement des fêtes locales.

AUTORISE M. le Maire à prendre les différents arrêtés ou mesures confortant les dispositifs de sécurité.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES